

année. Nous y ajoutons 400 millions supplémentaires par année et nous visons le public qui en a le plus besoin.

Les comités parlementaires, les groupes sociaux et d'autres parties intéressées ont constamment mis le doigt sur les mêmes lacunes du système actuel: un soutien suffisant pour les familles à faible revenu, le manque de coordination des trois programmes entre eux, la mauvaise définition de la population cible, l'aspect peu encourageant pour de nombreuses familles de renoncer à l'aide sociale pour un salaire à peine plus élevé et le délai entre le moment où le crédit est demandé et celui où il est versé. Les nouvelles prestations pour enfants, la plupart du temps versées mensuellement aux mères, représenteront une hausse du revenu de la plus grande partie des familles, mais visent particulièrement les familles ayant un revenu peu élevé ou modeste. À cela s'ajoute le nouveau supplément de revenu gagné qui renforce l'incitation à travailler pour les parents à faible revenu.

Avec ce nouveau système, une famille à faible revenu ayant un enfant peut recevoir jusqu'à 1 520 \$ par année, ce qui représente une augmentation de presque 50 p. 100 par rapport à la situation actuelle. Le calcul déterminant l'aide accordée sera fondé sur le revenu familial plutôt qu'individuel, et nous croyons que cette méthode permet de déterminer beaucoup plus efficacement le niveau d'aide nécessaire au bien-être des enfants.

Personne n'y perdra parmi les familles à deux revenus gagnant moins de 55 000 \$ ou parmi les familles nombreuses gagnant moins de 75 000 \$. Les familles nombreuses et, en fait, toutes les familles profiteront également de la hausse de 1 000 \$ de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Honorables sénateurs, sur une période de sept ans, les modifications que nous avons apportées aux politiques sociales avaient pour objet de mieux définir la population cible afin que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent davantage. Pour certaines choses, nous avons converti la déduction d'impôt en crédit d'impôt, plus progressif. Des crédits d'impôt ont été créés, puis augmentés, pour les familles, les personnes âgées, les anciens combattants et les personnes handicapées, entre autres. Les nouvelles prestations pour enfants, annoncées dans le budget de mardi et décrites ensuite par M. Bouchard, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est une politique sociale très importante, que la plupart des gens trouvent solide et progressiste.

Honorables sénateurs, j'ai hâte d'entendre ce que les autres sénateurs ont à dire dans ce débat. Je suis curieux d'entendre les propositions de rechange que l'opposition aura à proposer. Personne ne s'attend à ce que l'opposition prépare sa propre version du budget, mais les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce qu'elle présente un aperçu de sa propre politique. M. Chrétien, par exemple, a déclaré avant la présentation du budget que le gouvernement devrait être prêt à augmenter le déficit d'au moins un autre milliard de dollars afin de créer des emplois. Il serait bon au cours de ce débat, d'obtenir la confirmation de cette politique et de savoir jusqu'où on devrait permettre au déficit d'augmenter et combien d'emplois on pourrait créer si on augmentait le déficit. Il serait bon également de savoir si l'augmentation des emprunts entraînera une augmentation des taux d'intérêt et, le cas échéant, de

combien. Je suis certain que M. Chrétien, ses conseillers et ses porte-parole ici présents ont fait ces calculs.

M. Chrétien a également indiqué, il y a un certain temps, qu'il demanderait au gouverneur de la Banque du Canada de diminuer le taux de change du dollar canadien afin de stimuler les exportations. Il serait bon qu'on nous confirme cette politique libérale au cours du présent débat et qu'on nous dise il entend dévaluer le dollar. Ce serait aussi intéressant d'entendre l'opposition nous dire si elle croit que le gouvernement va dans la bonne direction avec les prestations pour enfants ou s'il tient tellement à l'universalité des allocations familiales qu'il rejette cette réforme du système et l'importance plus grande qu'elle accorde aux familles à faible revenu.

J'invite donc les honorables sénateurs d'en face à répondre à ces questions, à indiquer les points sur lesquels ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement et à dire s'ils sont d'accord sur les principes fondamentaux de la politique économique. C'est la seule façon d'avoir un débat cohérent. Si aucun débat de ce genre ne se déroule sur une tribune publique, les Canadiens devront juger de la compétence des libéraux sur la façon dont ils ont géré dans le passé l'économie et c'est là une comparaison qu'aucun libéral loyal, souhaitant le bien de son parti, ne recherche.

Le sénateur Frith: Vous venez de décrire tous les libéraux.

● (1100)

L'honorable John B. Stewart: Mon honorable collègue a parlé de ce que nous avons fait dans le passé. Peut-il nous préciser quelles nouvelles autorisations de dépenser le projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 1992-1993 présenté à la Chambre l'autre jour par le ministre des Finances, donnera au gouvernement?

Je pose cette question, car le projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 1990-1991 réclamait 25,5 milliards de dollars. Le ministre a déclaré que ce serait bien suffisant pour financer les emprunts pour cette année là et que cela laisserait un solde pouvant aller jusqu'à 3 milliards de dollars qu'on pourrait utiliser au début de l'année 1991-1992. Bien entendu, il était dans l'erreur. Les 25,5 milliards de dollars prévus pour 1990-1991 se sont révélés insuffisants. En fait, on a utilisé au complet cette somme plusieurs semaines avant la fin de l'année financière, et même les trois milliards de dollars qui devaient servir de transition avec l'année financière qui vient ont disparu avant la fin de l'année financière en cours.

Étant donné que le ministre met l'accent sur les réalisations passées des partis, peut-il nous dire tout d'abord, le ministre des Finances réclame qu'elles nouvelles pour l'année financière qui vient et en outre, quelles garanties avons-nous que les prévisions du ministre actuel se révéleront plus justes que celles des ministres des finances conservateurs qui l'ont précédé dans le passé?

Le sénateur Murray: Ou des ministres des finances des gouvernements précédents.

Honorables sénateurs, je n'ai pas ce projet de loi en main. Il n'a pas encore été renvoyé au Sénat. Mon honorable collègue soulève des points qui devraient faire l'objet d'un débat et il le reconnaît, selon moi. Il aura l'occasion de soulever ces questions dans le cadre du débat en deuxième lecture dans cette enceinte et à nouveau de façon plus détaillée, lorsque le